

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARVILLERS

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi 3 décembre, 20h30, le conseil municipal de la commune d'Arvillers, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil de la mairie, sous la présidence de M. COTTARD Yves.

Date de convocation du Conseil municipal : le 25/11/2021

Présents : Monsieur Cottard Yves, Monsieur Dumetz Pierre Gilles, Madame Moncond'huy Laetitia, Monsieur Desrousseaux Éric, Monsieur Boulanger David, Monsieur Brunel Michel, Monsieur Descamps Bertrand, Madame Douniol Alice, Monsieur Dacheux Frédéric, Madame Vandamme Claire.

Absents excusés : Madame Darras Mélinda, Monsieur Bonnefoy Thierry, Monsieur Soilleux Quentin, Monsieur Lepère Bruno, Monsieur Noyon Mathias,

Pouvoirs : 0

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Madame Douniol est nommée secrétaire de séance

1) Procès-verbal du 8 octobre 2021.

Madame Douniol donne lecture du procès-verbal du 8 octobre 2021. Ce dernier ne soulève aucune observation.

2) Délibération : décision modificative budgétaire N°4-2021

Monsieur le Maire explique que la trésorerie a demandé de procéder à des écritures comptables pour la fin de l'année.

Aussi, il demande aux membres du conseil municipal de délibérer sur les écritures à ajouter ou modifier.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident

- D'approuver la constitution d'une provision de 20 € pour les créances douteuses des exercices 2014 à 2019 à l'article 6817 de la section de fonctionnement en déduisant 20 € du chapitre 022 (dépenses imprévues)
- D'approuver l'ajout de crédit pour un montant de 187 € pour les intérêts d'emprunt de la section de fonctionnement à l'article 66111 en déduisant 187 € du chapitre 022 (dépenses imprévues)
- De procéder au changement d'article comptable pour les opérations patrimoniales déjà inscrites au budget 2021 de la façon suivante :

Chapitre 041 : section dépenses d'investissement

Article 1332 : - 11289 €

Chapitre 13 : section dépenses d'investissement
Article 1332 : + 11289 €
Chapitre 041 : section recettes d'investissement
Article 2032 : - 11289 €
Chapitre 13 : section recettes d'investissement
Article 1342 : + 11289 €

3) Amortissement

Monsieur le Maire explique que la Trésorerie demande aux membres du conseil municipal de délibérer sur la durée des amortissement inscrits au compte 2031.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident de fixer la durée des amortissements de la façon suivante :

N° d'inventaire	Désignation	Date d'acquisition	Montant	Durée d'amortissement
20112/2017	Géomètre division segard	04/12/2017	714.00	5 ans
2017/306	Etude amiante atelier communal	18/09/2017	90.00	5 ans
2018/143	Etude maison médicale logement de la poste	28/05/2018	2160.00	5 ans
2018/173	Complément étude logement postal	29/05/2018	360.00	5 ans

4) Délibération : renouvellement de l'adhésion au groupement de commande portant d'une part sur la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie et pour d'autre part la réalisation des travaux de voirie

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES CCALN – MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX DE VOIRIE

Rapport de Monsieur le Maire,

Dans le cadre des articles L2113-6 et L 2113-7 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 04 novembre 2021, relative au groupement de commandes- Maîtrise d'œuvre et travaux de voirie ;

Dans la mesure où le cadre de l'actuel groupement de commandes, arrive à échéance le 31 décembre 2021 ;

Visant à coordonner, mutualiser et optimiser les achats, la CCALN propose de reconstituer un groupement de commandes pour ce marché de prestations pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 (reconductible 1 an)

La CCALN propose d'assurer la coordination de ce groupement.

Les communes sont appelées à délibérer pour adhérer au groupement et signer la convention constitutive approuvant ainsi les conditions de leur participation.

Ceci exposé,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- Décide d'adhérer au groupement de commandes créer par la CCALN portant sur la maîtrise d'œuvre et les travaux de voirie
- Entérine les termes de la convention constitutive ci-jointe,
- Désigne Monsieur le Maire comme représentant à la Commission d'Appel d'Offres créée pour ce groupement,
- Autorise M Le Maire à signer la convention et tous les documents en rapport avec l'exécution et la mise en œuvre de cette décision.

5) Délibération : horaire éclairage public dans le village 23h -5h + étude remplacement éclairage public en 2022

Monsieur le Maire explique avoir reçu deux devis mais propose de voir ce point inscrit à l'ordre du jour à une prochaine réunion de conseil car il doit éclaircir certains points avec la SICAE et la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme.

6) Délibération : M57 en 2024

Monsieur le Maire explique que la comptabilité publique actuelle est régie par la M14 pour les communes. Toutefois celle-ci va passer en M57 et les membres du conseil municipal doivent délibérer pour accepter ce changement. La commune d'Arvillers passerait en M57 en 2024 selon les dires du Trésorier Payeur de Moreuil. Pour ce faire il faudra prévoir des crédits pour l'évolution du logiciel de comptabilité qui a ce jour ce chiffre à 137.91 € hors taxe pour logicom.

Après délibération, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le passage de la commune en M57 et la prévision au prochain budget des crédits nécessaires pour l'achat du logiciel comptable.

7) Délibération : autorisant les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2021 : 556500 crédits ouvert au budget soit $\frac{1}{4} = 139125$ €)

Monsieur le Maire rappelle que le budget 2022 risque d'être voté tardivement en raison des prochaines élections. Malgré tout, les dépenses en investissement devront être honorées.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022.

Après délibération, les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire a engagé des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement de l'exercice 2021, soit 139125 €.

8) Délibération : convention territoriale Globale de services aux familles avec la CAF de la Somme

Monsieur le Maire explique que la Caisse d'Allocation familiale nous invite à signer la convention Territoriale Globale (CTG), dispositif qui remplace les anciens CEJ et à travers lequel les financements se poursuivent. Les services de la CAF sollicitent les signataires pour délibérer avant le 31 décembre 2021 afin de procéder à la signature de cette convention.

Cette convention vise à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre, à partager entre les 2 signataires les données du territoire et à travailler conjointement pour apporter les réponses nécessaires aux besoins.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'autoriser monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale de services aux familles avec la CAF de la Somme ; document joint à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

9) Informations du Maire

- Repas des Aînés : Monsieur le Maire tient à remercier les personnes bénévoles qui ont aidés et le personnel communal qui fait de cet événement un moment agréable. De nombreux retours positifs ont été formulés aussi bien sur l'ambiance que sur le repas. Monsieur le Maire tient également à exprimer ses remerciements à la Boulangerie Pâtisserie d'Arvillers et au traiteur Copé de Roye car les gens se sont régalés.
- Travaux rue Saint Germain : Monsieur le Maire indique qu'ils ont bien avancés et devraient être terminés sous dix jours. On peut féliciter France Télécom qui a été très rapide.
- Décoration de Noël : Monsieur le Maire explique que le comité des fêtes à financé les décorations de Noël Pour un montant de 2700 €.
- Cimetière : Monsieur le Maire explique qu'il ne reste que 3 cases de libre au columbarium et qu'il va falloir envisager d'en remettre un supplémentaire.
- Carreaux cassés : Monsieur le Maire explique qu'il y a des carreaux cassés sous le porche de l'école et que cela devient dangereux car il est inenvisageable de les changer, en raison de l'état des bâtis. Il faudra donc prévoir au prochain budget des crédits pour en changer la totalité.

- Subventions : Monsieur le Maire informe que la commune à toucher les sommes suivantes :

Caf au titre des CEJ : 19532.20 € à ce sujet il tient à remercier la directrice de Familles rurales qui fait toutes les démarches pour que la commune perçoive ces fonds.

Conseil départemental : 3000 € (solde pour les travaux de la rue Saint Germain), il restera à percevoir les amendes de polices sur présentation des factures acquittées.

Eolien : le versement de l'offre de concours de l'éolien pour un montant de 115000 € devrait être versé avant le 31 décembre 2021.

10) Questions diverses

Monsieur Brunel fait remarquer qu'il y a de plus en plus d'éoliennes autour du village et que la commune n'en tire aucun bénéfice. Monsieur Desrousseaux fait remarquer que la communauté de communes en touche des retombées pour la moitié et que les villages aux alentours en touchent 20 %.

Plus d'observations étant formulées, la séance est levée à 22h00